

Subvention exceptionnelle d'équipement à la chorale «Les Enfants de l'Espoir»

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association «Les Enfants de l'Espoir» est une chorale de jeunes créée en 1983 dans le quartier des Chaprais. Depuis cette époque, le recrutement des jeunes s'est élargi à l'ensemble de la Ville de Besançon et de son agglomération.

Les objectifs poursuivis par cette association sont à la fois d'ordre culturel, bien entendu, mais aussi d'ordre social et humanitaire. C'est ainsi que des jeunes appartenant à la chorale des «Enfants de l'Espoir» parrainent, depuis de nombreuses années, des enfants de Thaïlande. Il existe aussi un jumelage fort dynamique et créatif avec la chorale Druzba de Tver, en Russie.

Notons également l'accueil de cette chorale de jeunes à l'ONU, en présence de Mme Kofi ANANN, à l'automne 1997.

Jusqu'à présent hébergée par la paroisse des Chaprais, cette structure associative vient d'acheter un local destiné à son siège et aux répétitions de sa chorale. L'achat et l'aménagement des locaux situés au 24 rue de Chalezeule (ancienne pharmacie) s'élève à la somme de 640 000 F. Le Département du Doubs apporte une aide de 184 000 F et la Région de Franche-Comté a promis également un soutien financier.

La Ville de Besançon, quant à elle, a prévu une subvention exceptionnelle d'équipement de 60 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 92.22.6572.00200, qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit du même montant prélevé sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement figurant au chapitre 940-20200 du BP 1998.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.